

**ARRETE N° 2016.06 Urba DU .10.MARS 2016 PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET DE  
REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CLAYE SOUILLY**

Le Maire de Claye-Souilly,

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-10 et R. 123-19,

**Vu** le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants,  
**Vu** la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration entre le public et l'administration et diverses dispositions d'ordre administratif et fiscal,

**Vu** la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

**Vu** le décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 7 février 2011 ayant prescrit la révision du plan local d'urbanisme (PLU)

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2015 ayant arrêté le projet de PLU

**Vu** l'ordonnance N° EI 6000004/77 en date du 21 janvier 2016 de Madame la Vice-Présidente déléguée du Tribunal Administratif de Melun désignant Monsieur Jacques DAUPHIN en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire et Madame Brigitte BOURDONCLE en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

**Vu** les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme pour une durée de 34 jours du lundi 2 mai au samedi 4 juin 2016.

**ARTICLE 2**

Monsieur Jacques DAUPHIN, désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Brigitte BOURDONCLE en qualité de commissaire enquêteur suppléant ; par Madame la Vice-Présidente déléguée du Tribunal Administratif de Melun siégeront à la mairie de CLAYE-SOUILLY, où toutes les observations doivent leur être adressées.

**ARTICLE 3**

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non-mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Claye-Souilly pendant une durée de 34 jours consécutifs du lundi 2 mai au samedi 4 juin 2016.inclus aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, 17h le vendredi et le samedi de 9h à 12heures.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la Mairie.

Le public pourra également consulter le dossier d'enquête sur le site internet dédié : <http://plu.claye-souilly.fr/>

A noter que le public ne pourra pas communiquer ses observations, propositions et contre-propositions par voie électronique

#### **ARTICLE 4**

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie :

- Le lundi 2 mai de 14 heures à 17 heures 30
- Le mercredi 11 mai de 14 heures 30 à 18 heures
- Le vendredi 27 mai de 14 heures à 17 heures
- Le samedi 4 juin de 9 heures à 12 heures

#### **ARTICLE 5**

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1<sup>er</sup> et éventuellement après mise en œuvre des nouvelles procédures de suspension d'enquête ou d'enquête complémentaire, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de la commune de Claye-Souilly le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera adressée par Monsieur le Maire à Monsieur le Sous-Préfet de Torcy et à Madame la Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Melun.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre I de la Loi du 17 juillet 1978 modifiée.

#### **ARTICLE 6**

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié 15 jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans ses 8 premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de Seine et Marne.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête.

Cet avis sera affiché notamment à la Mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la Commune (affichage continu en Mairie, sur le site internet de la Ville et sur tous les panneaux municipaux). Ces publicités seront certifiées par le Maire.

#### **ARTICLE 7**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans le délai de deux mois, à compter de sa publication ou de sa notification. Dans le même délai, l'arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire, interrompant le délai de recours contentieux.

**ARTICLE 8**

Copie du présent arrêté sera adressé à :  
Monsieur le Sous-Préfet de Torcy  
Monsieur le Commissaire Enquêteur  
Au Tribunal Administratif, bureau des Commissaires Enquêteurs

Fait à CLAYE SOUILLY, le 10 mars 2016

Le Député Maire

Y.ALBARELLO

Transmis en S/Pref. le	:
Publié le	:
Affiché le	:
Notifié le	: <i>(indiquer la date figurant sur l'accusé de réception retourné si envoi RAR)</i>
Signature	: <i>(si notifié en mains propres)</i>

## **COMMUNE DE CLAYE SOUILLY**

### **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

#### **REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Par arrêté n° 2016.06 Urba du 10 mars 2016, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision du PLU de Claye-Souilly.

Par ordonnance N° EI 6000004/77 en date du 21 janvier 2016, Madame la Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Melun a désigné Monsieur Jacques DAUPHIN en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire et Madame Brigitte BOURDONCLE en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

#### **L'enquête se déroulera à la mairie de CLAYE SOUILLY**

**(Service urbanisme)**

**du lundi 2 mai 2016 au samedi 4 juin 2016  
soit 34 jours**

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, 17h le vendredi et le samedi de 9h à 12heures.

Monsieur Jacques DAUPHIN, Commissaire enquêteur, et Madame Brigitte BOURDONCLE en qualité de commissaire enquêteur suppléant ; recevront en Mairie :

- Le lundi 2 mai de 14 heures à 17 heures 30
- Le mercredi 11 mai de 14 heures 30 à 18 heures
- Le vendredi 27 mai de 14 heures à 17 heures
- Le samedi 4 juin de 9 heures à 12 heures

Pendant la durée de l'enquête publique relative à la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Claye-Souilly, les observations du public sur le projet pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur en Mairie de Claye-Souilly 1 allée André Benoist 77414 CLAYE SOUILLY CEDEX à l'attention personnelle de Monsieur Jacques DAUPHIN

Le public pourra également consulter le dossier d'enquête sur le site internet dédié : <http://plu.claye-souilly.fr/>

Des demandes d'information peuvent être formulées auprès du service urbanisme aux jours et heures d'ouverture au public du service du lundi au mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

A l'issue de l'enquête le Commissaire enquêteur transmettra son rapport et ses conclusions dans un délai de un mois et pendant un délai d'un an, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre I de la Loi du 17 juillet 1978 modifiée.